

Celles qui marchent dans les villes*



* Clin d'œil au livre de J.-F. DAUVEN, *Ceux qui marchent dans les villes*, Paris : Flammarion, 2009.



: lien consultable dans l'Internet

" Les femmes ont le droit de marcher où elles veulent. "

Sofia Peeters¹

Introduction

À l'heure des #MeToo et des #BalanceTonPorc, la question du genre s'impose de plus en plus dans les débats de société. L'emprise de la construction sociale genrée est enfin apparue non pas comme un phénomène résiduel ciblé mais bien comme une réalité globale sur laquelle il est essentiel de travailler. Parmi les différentes facettes de cette réalité, arrêtons-nous sur une dimension vécue de cette problématique : l'espace public comme un lieu, parmi tant d'autres, d'inégalités entre les hommes et les femmes. Ce questionnement est notamment issu de débats ayant eu lieu dans nos ateliers citoyens avec un public adulte masculin.² Nos débats sur le genre, et plus spécifiquement sur la place laissée aux femmes dans l'espace public, sont toujours riches en stéréotypes et pointent un certain sexisme. En Belgique, et plus spécifiquement à Bruxelles, la question du sexisme dans l'espace public a été « révélée » par le documentaire « Femme de la rue » de Sophie Peeters en 2012.³ Il est temps de « mettre les lunettes du genre »⁴ afin d'analyser la place de la femme dans l'espace public.

De manière plus ciblée, cette analyse mettra en lumière les marches exploratoires et leur nécessité dans le contexte global d'un espace trop souvent pensé « par des hommes, pour des hommes ». Ces éclaircissements permettront de penser la ville du futur et les possibilités de ses espaces publics, notamment sous le prisme de la théorie du « droit à la ville », qui ouvre les perspectives de la ville à la mixité et au respect des besoins de chacun. Cette théorie peut s'affecter à la problématique du genre dans l'espace public mais également à toute autre situation de discrimination : âgisme, handicap, religieux, etc.

¹ S. PEETERS, « Femme de la rue », RTBF : Question à la Une, 22 février 2016, [en ligne :] <https://www.dailymotion.com/video/x3fb4sp>, consulté le 10 octobre 2018.

² A.-C. REMACLE, *Atelier citoyens*, Bruxelles : CPCP, 9 mars 2018.

³ S. PEETERS, « Femme de la rue », Question à la Une, Bruxelles : RTBF, 22 février 2016, [en ligne :] <https://www.dailymotion.com/video/x3fb4sp>, consulté le 10 octobre 2018.

⁴ A. LABOURIE-RACAPE, « Genre et territoire : quelles questions ? », *Espace populations sociétés*, I, 2004, p 113-119.

I. L'espace public, une construction masculine

Si les espaces publics se veulent *a priori* neutres et ouverts à tous, en pratique « tout le monde n'y accède pas de la même façon, ni dans les mêmes conditions, ni dans la même dimension de reconnaissance »⁵. L'adage régulièrement exprimé est que la ville et ses espaces publics sont pensés « par et pour les hommes ». Traditionnellement, en effet, les sphères privée et publique sont des espaces genrés : tandis que les femmes sont assignées à la sphère privée – également appelée « reproductive » –, la sphère publique – dite « productive » – est masculine. Historiquement, les hommes ont toujours eu la légitimité de s'arrêter dans la sphère publique : « les hommes l'occupent, les femmes s'y occupent »⁶. Avant même de songer à son accès, l'espace public, par sa dénomination, le nom des places, des boulevards ou des rues, est essentiellement attribué à des personnages masculins, nous rappelant le sexisme ambiant de cet espace.⁷ La construction des villes est donc revenue aux hommes : la majorité des urbanistes et des architectes ont d'ailleurs été des hommes dont les professeurs étaient des hommes et ce pendant longtemps. Dès lors, ils ont construit les espaces à leur image, suivant/sous une norme masculine. Ceux-ci ne prennent pas en compte les expériences et les besoins spécifiques des femmes, puisqu'elles n'ont fait leur entrée dans l'espace public que beaucoup plus tardivement.

Les espaces urbains sont donc des espaces construits socialement et culturellement, puisque traditionnellement la femme n'avait pas sa place à l'extérieur, les cafés, la rue, etc., n'appartenant pas à sa sphère. Cette logique historique semble encore perdurer aujourd'hui dans une ville qui continue à être construite selon une norme masculine. D'autant que notre éducation sexuée nous pousse à apprendre aux filles que la rue est un endroit dangereux à partir d'une certaine heure alors qu'on légitimera la présence masculine. Le géographe Yves Raibaud, qui travaille sur cette thématique, estime que les jeunes filles disparaissent de l'espace public à partir de treize ans. Il pointe

⁵ S. LOUARGANT, « Penser la métropole avec le genre », *Travail, genre et sociétés*, XXXIII, 2015, p. 51.

⁶ Y. RAIBAUD, dans F. DELORME, « Espace(s) public(s), De Vienne à Casablanca : les femmes à la conquête de la rue », *Radio France : France Culture*, 11 septembre 2017, [en ligne :] <https://www.franceculture.fr/emissions/cultures-monde/espaces-publics-14-de-vienne-casablanca-les-femmes-la-conquete-de-la-rue>, consulté le 10 octobre 2018.

⁷ *Ibid.*

notamment les modes de gestion des villes qui construisent des inégalités dans les espaces publics, comme par exemple l'attribution de moyens inégaux au niveau de l'équipement public pour les loisirs dits plutôt « féminins » (gym, danse, etc.) ou « masculins » (skate, foot, etc.).⁸ Et pourtant, l'espace public et les décisions urbanistiques sont des facteurs cruciaux, déterminant le bien-être et l'égalité en ville. Jacqueline Coutras souligne d'ailleurs à ce sujet qu'il existe des itinéraires urbains sexués différenciés. Si on observe les statistiques, on constate que les hommes sont plus enclins à utiliser le vélo que les femmes, que certains cafés ne sont fréquentés que par des hommes ou encore, qu'à partir d'une certaine heure, on ne retrouve plus que des hommes dans certaines rues, voire certains quartiers. A contrario, des lieux que l'on pourrait qualifier comme relevant de la sphère féminine (abords d'écoles, plaines de jeu, etc.), ne sont pas des lieux exclusifs, c'est-à-dire réservés aux femmes.

Cette construction masculine de la ville augmente également le sentiment d'insécurité des femmes. Ce sentiment d'insécurité est une peur personnelle : il ne va pas être identique pour toutes les femmes. Par contre, ce sentiment est réel, il est fondé sur le fait que certains lieux sont véritablement dangereux. La facette prépondérante de ce sentiment d'insécurité, dans le cas des femmes dans l'espace public, est celle dite « ontologique » : le manque de confiance s'étend également à l'environnement/au système et aux politiques mises en place, c'est-à-dire qu'il existe un manque de confiance envers l'environnement et les politiques mises en place.

Dans cette perspective, l'espace public est défini communément comme un lieu de risque potentiel (agression physique, sexiste, vol, etc.). Ce risque est aussi socialement construit, dans le sens où « il traduit une série de craintes plus ou moins partagées à l'intérieur d'une collectivité sociale »⁹. En effet, dès le plus jeune âge, on apprend aux filles à se méfier de la ville et de certains espaces comme les ruelles, les parcs, etc. La rue est alors légitimée comme un endroit inadéquat « pour les filles » parce qu'inapproprié et potentiellement dangereux.

Face à ce danger réel ou pressenti, des politiques publiques peuvent être mises en place. Après le buzz du film *Femme de la rue* de Sophie Peeters et le

⁸ Y. RAIBAUD, « Une ville faite pour les garçons », CNRS *Le Journal*, 21 mars 2014, [en ligne :] <https://lejournal.cnrs.fr/billets/une-ville-faite-pour-les-garcons>, consulté le 12 juillet 2018.

⁹ S. ROCHÉ, *Le sentiment d'insécurité*, Paris : PUF, « Sociologie d'aujourd'hui », 1993.

travail de longue haleine d'associations telles que Vie Féminine, une loi fédérale contre le sexisme dans l'espace public a été votée en 2014 : « tout geste ou comportement qui méprise, gravement et publiquement, une personne en raison de son sexe peut entraîner une comparution devant le tribunal, une peine de prison ou une amende »¹⁰. Toutefois, cette loi n'est pas suffisante car, uniquement répressive, elle ne considère pas le système dans son ensemble, qui entoure ce sexisme en rue. D'autres solutions, davantage de court terme et interpersonnelles peuvent également être mises en place, comme oser sortir et dépasser ses peurs mais aussi acquérir des techniques/postures verbales, non verbales et physiques de self-défense.

Les marches exploratoires veulent briser cette logique des femmes étrangères et effrayées dans des lieux pourtant familiers. Elles donnent du poids aux vécus et aux ressentis pour produire des recommandations porteuses de changement.

II. Marche exploratoire ?

1. Marches exploratoires avez-vous dit ?

« Une marche exploratoire est un outil d'analyse genrée de l'espace public qui a été créé par le mouvement des femmes un peu partout dans le monde depuis les années 80 »¹¹. Concrètement, il s'agit de marches, comme leur nom l'indique, dans des lieux (parcs, quartiers, etc.) où les femmes vont donner leurs avis sur une liste de points attention, afin de formuler des recommandations pour améliorer l'égalité des genres dans l'espace public. Elles ont lieu en Belgique (Bruxelles, Liège, Namur, etc.) mais aussi partout dans le monde : Montréal, Toronto, Paris, Varsovie, etc. L'initiative de l'organisation de ces marches est lancée par de multiples acteurs : un gouvernement, une commune, une association, etc.¹² Par exemple, depuis une dizaine d'années,

¹⁰ L. GENIN, *Le sexisme dans l'espace public*, Bruxelles : Vie Féminine, 2017, [en ligne :] <http://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/Etude-Sexisme-web.pdf>, consulté le 24 septembre 2018, p. 33.

¹¹ *Namur au fil des marches exploratoires. Analyse genrée de l'aménagement de l'espace public dans trois quartiers*, Bruxelles : Garance ASBL, mars 2017, p. 5, [en ligne :] <http://www.garance.be/docs/17Namuraufildesmarches.pdf>, consulté le 10 octobre 2018.

¹² C. BLACHE, dans F. Delorme, *op. cit.*

le programme ONU-Habitat travaille sur la sécurité des femmes dans les villes et organise des marches exploratoires sur tous les continents en collaboration avec des associations locales.¹³

Les objectifs principaux de ces marches sont « d'identifier les problématiques et de proposer des recommandations d'aménagements sécuritaires jugés nécessaires »¹⁴. Pour ce faire, des femmes de tous âges sont invitées à participer à ces marches exploratoires. Ces femmes sont d'emblée considérées comme des expertes. Expertes ? Ce sont simplement des femmes d'âges différents qui ont un usage multiple de l'espace exploré : habitante, travailleuse, étudiante, habituée du lieu, etc. Celles-ci portent donc un regard différent sur ces espaces de vie quotidienne. Les marches permettent alors de comprendre et de croiser ces différents points de vue et de trouver une légitimité à l'occupation de l'espace public par ces femmes. En effet, les déplacements des femmes dans l'espace public sont liés aux rôles et aux fonctions qui leur sont assignés (et qu'elles s'assignent) : plus généralement, ceux de la sphère domestique (le care, l'éducation des enfants...) et qui ont tendance à être tournés vers l'intérieur. Elles vont donc ressentir un plus grand sentiment d'insécurité dans les espaces publics¹⁵ régis par la norme masculine : leur regard est donc essentiel afin de rédiger et de construire des recommandations.

2. Et en Belgique ?

En Belgique, l'ASBL Garance met en place une grille de lecture commune durant les marches exploratoires qu'elle organise. Cette dernière a été construite par rapport à d'autres grilles d'usage dans d'autres villes (Vienne, Levis, le Service politique des grandes villes – Belgique, etc.). Dix facteurs ont été retenus :

¹³ FEMMES ET VILLES INTERNATIONAL, *Les marches exploratoires sur la sécurité des femmes : une étude comparative internationale*, Nairobi : ONU-HABITAT, 2009, [en ligne :] <https://femmesetvilles.org/downloadable/womens%20safety%20audits%20what%20works%20fr.pdf>, consulté le 24 septembre 2018.

¹⁴ PROGRAMME TANDEM, *Les marches exploratoires et les analyses sécuritaires*, Montréal : Tandem, 2017, [en ligne :] <https://femmesetvilles.org/downloadable/womens%20safety%20audits%20what%20works%20fr.pdf>, consulté le 24 septembre 2018.

¹⁵ L. GENIN, *Le sexisme dans l'espace public*, op. cit.

1. Savoir où l'on est et où l'on va – orientation
2. Voir et être vue – transparence
3. Voir et être vue – éclairage
4. Entendre et être entendue
5. Obtenir de l'aide
6. Accessibilité
7. Présences et usages
8. Propreté
9. Efficacité collective
10. Évitement des conflits spatiaux¹⁶

Ces critères ont servi de base pour mettre en place une méthodologie d'animation faisant appel aux différents sens des femmes participant à ces marches. Dans un premier temps, afin de co-construire l'itinéraire de la marche, un groupe de quatre à huit femmes est invité à cartographier « le quartier, à examiner, avec les endroits connus et fréquentés, des espaces vécus comme agréables ou désagréables »¹⁷. Par la suite, on leur demande durant la marche de faire particulièrement attention aux bruits, aux odeurs, aux zones d'ombre, à la luminosité, etc. Les observations et les contradictions pointées par chacune vont être mises en commun et débattues dans le but de trouver des solutions aux éventuels problèmes rencontrés.¹⁸ Des recommandations générales seront alors rédigées. Citons, par exemple, quelques-unes des recommandations générales rédigées à la suite de la marche exploratoire organisée à Namur par l'ASBL Garance :

- La question récurrente de l'éclairage public est évoquée à plusieurs reprises. Les différents modèles d'éclairage public doivent être placés à bon escient : les lampadaires circulaires sont placés trop haut Place de la Station, les lampes placées sur les façades ont plus d'avantages quand elles sont placées des deux côtés de la rue, les spots ronds encastrés à l'arrière de la gare ne convainquent pas le groupe de femmes, etc.
- Le manque d'espaces verts en milieu urbain : il serait souhaitable de rajouter des touches de verdure pour rendre la ville plus agréable.

¹⁶ Espace public, genre et sentiment d'insécurité : développer des pistes pour les politiques bruxelloises d'urbanisme, Bruxelles : Garance ASBL, 2012, [en ligne :] <http://www.garance.be/docs/12rapport%20genreespacepublic.pdf>, consulté le 24 septembre 2018.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

- Les bords des trottoirs doivent être rabaissés pour qu'il soit plus aisé de se déplacer avec une poussette, un caddy, une chaise roulante, etc.¹⁹

Ces recommandations sont destinées aux responsables politiques et professionnels du secteur. À Namur, ces recommandations ont en effet retenu l'attention des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.²⁰

III. La ville sera mixte ou ne sera pas

Ces marches exploratoires, comme d'autres outils d'analyse genrée, nous invitent également à réfléchir à la ville et à l'espace public que nous souhaitons. Dans une précédente publication²¹, nous discutons du potentiel citoyen de l'espace public. En effet, nous prônions des espaces publics où l'« idéal à atteindre serait des espaces publics urbains qui ne sont pas construits sur le principe de la fracture mais sur l'union, pensés pour toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, pourront être amenées à vivre cet espace ».²² Un espace public où le genre serait pris en compte via les recommandations des principales intéressées rentre dans cette vision de l'espace public « tel qu'il devrait être » selon nous.

La logique masculine urbanistique est en train de se renverser : on peut observer une vision de plus en plus genrée au niveau du travail d'urbaniste ou d'architecte, qu'il soit homme ou femme. Cette approche genrée de l'espace public peut se situer dans une perspective féministe du « droit à la ville »²³. Ce dernier se définit principalement par deux droits principaux : « le droit à la centralité » – c'est-à-dire un accès aux espaces urbains d'infrastructure et de savoirs – et « le droit à la différence » – c'est-à-dire une conception de la ville comme un espace de conflit et de rassemblement.²⁴ Pour le géographe David Harvey,

¹⁹ Namur au fil des marches exploratoires [...], op. cit.

²⁰ *Ibid.*

²¹ A.-C. REMACLE, *L'espace public en ville*, Bruxelles : CPCP, « Au quotidien », avril 2016, [en ligne :] http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/espace_public.pdf.

²² *Ibid.*, p. 16.

²³ Théorie créée par le philosophe Henri Lefebvre et travaillée par le géographe David Harvey.

²⁴ L. CARSTENS, L. PASH, « Féminisme et perspectives intersectionnelles sur le droit à la ville », p. 34, cités par C. MATHIVET, « De quoi le droit à la ville est-il le nom ? Représentations, usages et instrumentalisation du droit à la ville », *Passerelle*, XV, 2016.

c'est un droit humain, dans le sens où chacun devrait avoir le droit de créer un espace urbain de qualité selon ses propres envies (loisirs, accessibilité, etc.).²⁵ Il s'agit d'un idéal pour la ville mais un idéal réalisable quand on parle d'espace modelé par le genre. Les marches exploratoires se situent dans cette visée de récupérer un droit humain par la demande d'infrastructures adéquates via une démarche de rassemblement dans l'espace public : les femmes font entendre leurs visions et leurs vécus des espaces urbains.

Certaines villes ont d'ailleurs commencé à penser des espaces mixtes et cela fonctionne ! La ville de Vienne est une pionnière en matière d'espace public généré. Depuis 1996, la ville applique une politique de *gender mainstreaming* (intégration du genre) issue d'une politique européenne : il s'agit de penser les intérêts de chaque genre à travers une planification urbaine spécifique mais aussi par une transparence budgétaire en la matière. Par exemple : Vienne a travaillé sur un parc pour qu'il soit adapté aux enjeux de genre. Pourquoi ? Parce qu'une enquête a montré qu'entre 9 et 13 ans les filles disparaissaient des parcs, et y étaient moins nombreuses que les garçons. Six prototypes ont ainsi vu le jour, ciblant les intérêts des filles. À la fin de l'expérience, ils ont pu observer que l'espace exploité par les filles dans ces prototypes était beaucoup plus étendu.²⁶ Cet exemple se situe davantage dans une politique top-down mais illustre une réussite de politique d'intégration du genre dans l'espace public.

Dès lors, si au cours de la construction du projet tous les enjeux sont pris en compte de manière transversale, alors l'espace public inclusif peut être atteint. Audrey Noeltner de l'association « Womenability » souligne d'ailleurs que l'on pourrait « imaginer des clauses de genre dans les projets urbains en demandant systématiquement aux urbanistes et aux architectes à qui leur projet est censé bénéficier »²⁷. En appui à ce genre d'initiative, on pourrait imaginer un processus participatif qui serait systématiquement mis en place avec les personnes qui devront réellement vivre cet espace. Des marches exploratoires non exclusivement féminines pourraient voir le jour, en s'adressant à d'autres tranches de la population généralement oubliées dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, telles que les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.

²⁵ D. HARVEY, "The Right to the City", *International Journal of Urban and Regional Research*, 2003.

²⁶ E. KAIL, dans F. Delorme, *op. cit.*

²⁷ *Ibid.*

Conclusion

Le grand chantier de l'égalité homme-femme dans les espaces publics est en construction. Il prendra du temps. Néanmoins, la voix des minorités dans l'espace public peut être entendue dès maintenant grâce à différents moyens. Les recommandations issues des marches exploratoires en sont un exemple. Mais il est également possible de mener des campagnes de sensibilisation dans les espaces publics (métro, gare, etc.) pour plus de respect envers les femmes. La loi sur le sexisme en rue, quoiqu'insuffisante, peut servir aussi de garde-fou dans certaines situations.

À plus long terme, si les recommandations des marches exploratoires sont entendues, nous pouvons attendre des changements de politiques publiques dans l'aménagement du territoire et dans l'urbanisme : les éclairages, l'occupation des rez-de-chaussée, le mobilier urbain, etc. Dans un autre registre, Vie Féminine recommande de soutenir une éducation davantage favorable à l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, dès leur plus jeune âge, les enfants intègrent des stéréotypes de genre qui vont les conditionner dans des rôles sociaux tout au long de leur vie. Cette éducation passe autant par la socialisation primaire (premières années de l'existence, principalement la famille) que par la socialisation secondaire (école, travail, loisirs, etc.).

Il nous paraît donc primordial que la problématique du genre soit considérée comme systémique c'est-à-dire qu'elle soit considérée dans un ensemble. En effet, des problèmes liés à cette problématique ont été mis en lumière et font grand bruit dans des thématiques très diverses, comme par exemple le cas des violences obstétricales où des médecins masculins usent de leur travail pour émettre un jugement de valeur ou autre sur les femmes qui viennent les consulter.

Des démarches comme les marches exploratoires permettent de passer aux niveaux collectif et politique des revendications pour l'espace public. Même si marcher dans l'espace public peut paraître anodin, il ne faut jamais minimiser le pouvoir du collectif. Il ne s'agit pas d'un projet isolé : partout dans le monde, des marches sont organisées et l'expertise des femmes est relayée. À notre tour !

* *

Sociologue spécialisée dans l'analyse des espaces de vie et urbain, Anne-Catherine Remacle oriente ses recherches sur les questions de développement durable/transition écologique et urbaines.

Pour aller plus loin...

- DAUVEN J.-F., *Ceux qui marchent dans les villes*, Paris : Flammarion, 2009.
- *Espace public, genre et sentiment d'insécurité : développer des pistes pour les politiques bruxelloises d'urbanisme*, Bruxelles : Garance ASBL, 2012, [en ligne :] <http://www.garance.be/docs/12rapport%20genreespacepublic.pdf>.
- FEMMES ET VILLES INTERNATIONAL, *Les marches exploratoires sur la sécurité des femmes : une étude comparative internationale*, Nairobi : ONU-HABITAT, 2009, [en ligne :] <https://femmesetvilles.org/downloadable/womens%20safety%20audits%20what%20works%20fr.pdf>.
- GENIN L., *Le sexisme dans l'espace public*, Bruxelles : Vie Féminine, 2017, [en ligne :] <http://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/Etude-Sexisme-web.pdf>.
- LABOURIE-RACAPE A., « Genre et territoire : quelles questions ? », *Espace populations sociétés*, I, 2004.
- LOUARGANT S., « Penser la métropole avec le genre », *Travail, genre et sociétés*, XXXIII, 2015.
- *Namur au fil des marches exploratoires. Analyse genrée de l'aménagement de l'espace public dans trois quartiers*, Bruxelles : Garance ASBL, mars 2017, [en ligne :] <http://www.garance.be/docs/17Namuraufildesmarches.pdf>.
- RAIBAUD Y., « Une ville faite pour les garçons », *CNRS Le Journal*, 21 mars 2014, [en ligne :] <https://lejournal.cnrs.fr/billets/une-ville-faite-pour-les-garcons>.
- REMACLE A.-C., *L'espace public en ville*, Bruxelles : CPCP, « Au quotidien », avril 2016, [en ligne :] http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/espace_public.pdf.

REMACLE Anne-Catherine, *Celles qui marchent dans les villes*, Bruxelles : CPCP, Analyse n°362, 2019, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/elles-villes>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcpasbl.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

À l'heure des #MeToo et des #BalanceTonPorc, la question du genre s'impose de plus en plus dans les débats de société. L'emprise de la construction sociale genrée est enfin apparue non pas comme un phénomène résiduel ciblé mais bien comme une réalité globale sur laquelle il est essentiel de travailler. Parmi les différentes facettes de cette réalité, arrêtons-nous sur une dimension vécue de cette problématique : l'espace public comme un lieu, parmi tant d'autres, d'inégalités entre les hommes et les femmes. Ce questionnement est notamment issu de débats ayant eu lieu dans nos ateliers citoyens avec un public adulte masculin.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

02 238 01 00 | info@cpcp.be | www.cpcp.be



Chaque jour, des nouvelles du front !

www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/